

SPORT

#COVID19

À partir du 19 mai 2021

**La pratique sportive des
majeurs est autorisée**
en équipement sportif
extérieur et dans
l'espace public sans
contact jusqu'à 21h.



SPORT

#COVID19

À partir du 19 mai 2021

Retour des compétitions amateurs

- **sans limitation de participants** dans un équipement sportif extérieur (tous publics) ou couvert (mineurs uniquement)

- **dans la limite de 50 participants** par épreuve dans l'espace public.



SPORT

#COVID19

À partir du 19 mai 2021

**Retour des spectateurs*
dans les stades
et enceintes sportives**

avec une jauge de 35 %
de la capacité maximale
dans la limite
de 800 personnes
à l'intérieur
et 1000 personnes
à l'extérieur.

* assis uniquement



SPORT

#COVID19

À partir du 19 mai 2021

**Tous les mineurs peuvent
reprendre
une activité sportive**
en extérieur et en
intérieur avec ou
sans contact jusqu'à 21 h.

